



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**

Distr.
RESTREINTE



UNEP/OzL.Pro/ExCom/16/20
17 mars 1995

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

Comité exécutif
du Fonds multilatéral aux fins
d'application du Protocole de Montréal

Seizième réunion
Montréal, 15-17 mars 1995

**RAPPORT DE LA SEIZIÈME RÉUNION
DU COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL
AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL**

I. INTRODUCTION

1. La seizième réunion du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal s'est tenue à Montréal du 15 au 17 mars 1995. Cette réunion a été convoquée en application de la décision IV/18 adoptée à la quatrième réunion des Parties au Protocole de Montréal, qui s'est tenue à Copenhague du 23 au 25 novembre 1992 (UNEP/OzL.Pro/4/15), et de la décision VI/7 adoptée à la sixième réunion des Parties, qui s'est tenue à Nairobi les 6 et 7 octobre 1994 (UNEP/OzL.Pro/6/7).

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la réunion

2. La réunion a été ouverte par M. John Whitelaw (Australie), Président du Comité exécutif, qui a souhaité la bienvenue aux participants et a souligné que le Fonds était aux prises avec de nombreux problèmes. Bien que le taux de règlement des contributions au Fonds soit élevé, démontrant ainsi combien les pays non visés à l'Article 5 se sont engagés à protéger la couche d'ozone, les ressources étaient limitées et un accord devrait être conclu sur un mécanisme permettant au Comité exécutif de continuer à approuver des projets.

B. Participation

3. Ont participé à la réunion les représentants des pays suivants, membres du Comité exécutif conformément à la décision VI/7 adoptée par les Parties à leur sixième réunion:

- a) Parties non visées au paragraphe 1 de l'Article 5 du Protocole : Australie, Autriche, Danemark, États-Unis d'Amérique, Japon, Pologne et Royaume-Uni
- b) Parties visées au paragraphe 1 de l'Article 5 du Protocole : Algérie, Argentine, Cameroun, Chine, Colombie, Iran (République islamique d') et Thaïlande.

4. Conformément aux décisions prises par le Comité exécutif à ses deuxième et huitième réunions, des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et de la Banque mondiale ont pris part à la réunion en qualité d'observateurs.

5. Ont également assisté à la réunion un représentant du Président du Bureau de la Réunion des Parties au Protocole de Montréal et le Président du Comité chargé de l'application des décisions.

6. Des représentants du Secrétariat de l'Ozone et du Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ont assisté en qualité d'observateurs.

7. Des représentants de la Commission des Communautés européennes, du Comité scientifique du Commonwealth, de l'Alliance For Responsible Atmospheric Policy (ARAP), des Amis de la Terre, de Greenpeace, de la Société du centre de conférences internationales de Montréal, de l'Université de l'État de New York à Albany et de l'Université du Québec à Montréal ont également participé à la réunion en qualité d'observateurs.

C. Adoption de l'ordre du jour

8. La Réunion a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la réunion
2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour
 - b) Organisation des travaux
3. Activités du Secrétariat

4. Questions financières:
 - a) Contributions au Fonds et décaissements
 - b) Rapport de la réunion conjointe du Sous-Comité sur les questions financières et du Sous-Comité sur l'examen des projets, concernant les moyens de résoudre le déficit
 - c) Les coûts administratifs du Mécanisme financier – Note supplémentaire
 - d) Rapport entre les coûts pour imprévus, les coûts d'appui et les coûts de renforcement des institutions
5. Demandes de coopération bilatérale
6. Agences d'exécution:
 - a) Rapport périodique:
 - Rapport périodique du PNUE
 - b) Programmes de travail:
 - Programme de travail global
 - Programme de travail du PNUD pour 1995
 - Programme de travail du PNUE pour 1995
 - Programme de travail de l'ONUDI pour 1995
 - Programme de travail de la Banque mondiale pour 1995
7.
 - a) Rapport du Groupe de travail ad hoc sur la préparation et l'évaluation des projets
 - b) Modification des procédures en vue de faciliter la communication des décisions de politique
8. Proposition d'un système modifié de gestion du Fonds: financement progressif
9. Améliorations des technologies
10. Surcoûts et suréconomies d'exploitation dans le sous-secteur des extincteurs portatifs à halogène
11. Méthode de calcul des coûts d'exploitation des projets comportant du chlorure de méthylène
12. Méthode de traitement des besoins en matériel d'essai dans le secteur de la réfrigération domestique

13. Questions diverses
14. Adoption du rapport
15. Clôture de la réunion

D. Organisation des travaux

9. La Réunion est convenue d'examiner ensemble les points 4 b), 4 d) et 8 de l'ordre du jour.

III. QUESTIONS DE FOND

Point 3 de l'ordre du jour: Activités du Secrétariat

10. Le Chef du Secrétariat a rendu compte des activités du Secrétariat depuis la quinzième réunion et il a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/16/2.
11. Le Comité exécutif a pris note avec satisfaction du rapport sur les activités du Secrétariat.

Point 4 de l'ordre du jour: Questions financières

a) Contributions au Fonds et décaissements

12. Le Trésorier a présenté la note UNEP/OzL.Pro/ExCom/16/3/Rev.1. Il a déclaré que, si la demande de coopération bilatérale du Gouvernement allemand était approuvée par le Comité exécutif, la somme de \$US 1 336 918 serait créditée en contrepartie du billet à ordre émis par l'Allemagne puisqu'elle avait déjà payé intégralement sa contribution de 1994. L'encaisse du Fonds disponible pour des projets serait réduite en conséquence.
13. La demande du Gouvernement allemand a ultérieurement été approuvée par le Comité exécutif (voir paragraphe 37 ci-après). La situation du Fonds, ajustée en fonction de l'approbation de cette demande, est jointe en tant qu'Annexe I.
14. En ce qui concerne la méthode de traitement des billets à ordre, le Trésorier a déclaré qu'il y avait trois options possibles et qu'il aimerait recevoir du Comité exécutif des instructions quant à la méthode à suivre. Premièrement, les billets à ordre pourraient être émis à l'ordre du PNUE, mais endossés au nom d'une agence d'exécution, la méthode la plus simple consistant à les endosser au nom de la Banque mondiale. Deuxièmement, pour éviter toute complication bureaucratique, le Trésorier pourrait demander aux gouvernements d'émettre les billets à ordre directement à l'ordre d'une agence d'exécution une fois qu'un projet aurait été approuvé.

Troisièmement, le PNUE pourrait encaisser les billets à ordre et transmettre les fonds aux agences d'exécution selon les besoins, mais cela entraînerait des frais administratifs supplémentaires.

15. Quelques représentants ont déclaré que leurs gouvernements ne pouvaient légalement émettre des billets à ordre qu'au nom du PNUE. La situation variait toutefois d'un gouvernement à l'autre. Un représentant a dit que le choix de la méthode était une question pratique qu'il appartenait à chaque gouvernement d'aborder individuellement avec le Trésorier et les agences d'exécution.

16. Le Comité exécutif a chargé le Trésorier d'entrer de nouveau en consultation avec le Chef du Secrétariat et les agences d'exécution afin de définir la méthode la plus efficace et de rendre compte des résultats à la dix-septième réunion du Comité exécutif.

b) Rapport de la réunion conjointe du Sous-Comité sur les questions financières et du Sous-Comité sur l'examen des projets, concernant les moyens de résoudre le déficit

17. En sa qualité de Président du Sous-Comité sur l'examen des projets, le représentant du Royaume-Uni a présenté le rapport de la réunion conjointe (UNEP/OzL.Pro/16/SC/L.1) en expliquant que l'objectif de la réunion était de recommander un cadre qui soit transparent, objectif et équitable et qui réponde à la situation dans laquelle les projets soumis dépassaient les ressources disponibles. À l'intérieur de ce cadre, les ressources seraient divisées en tranches distinctes pour les diverses catégories de projets, avec des tranches applicables aux pays à faible consommation et aux projets d'appui. Il a souligné que cette méthode ne signifierait pas que certains projets seraient rejetés, mais simplement que leur approbation serait retardée jusqu'à ce que des fonds soient disponibles. Il y avait encore du travail à faire sur diverses questions comme la proportion des ressources à affecter à chaque catégorie de projets et la définition des seuils sectoriels de coût-efficacité, mais le cadre était flexible et pourrait être modifié selon les circonstances.

18. Parlant en qualité de Président du Sous-Comité sur les questions financières, le représentant de l'Autriche a déclaré que la réunion conjointe recommandait également que le Comité exécutif élabore un processus par lequel tout projet approuvé qui resterait sans exécution pendant un certain laps de temps lui serait soumis de nouveau pour amendement ou annulation. La réunion n'avait pas discuté en détail de ce que pourrait être un laps de temps approprié, cette question devant être décidée de concert avec les agences d'exécution.

19. Le Comité exécutif a entériné la recommandation de la réunion conjointe qui est mentionnée au paragraphe 18 ci-dessus.

20. Dans le débat sur le rapport de la réunion conjointe, un représentant, appuyé par un certain nombre d'autres, a déclaré que les pays visés à l'Article 5 avaient accepté, à titre provisoire, que des priorités soient établies pour les projets. Le comité devrait toutefois proposer à la septième Réunion des Parties, par l'intermédiaire du Groupe de travail à composition non

limitée à sa onzième réunion, que les engagements de contributions soient augmentés pour 1996 et les années suivantes, car le niveau de financement n'était pas en rapport avec les besoins des pays visés à l'Article 5 en matière d'élimination. Prenant la parole pour appuyer cette proposition, un représentant a exprimé l'espoir que l'on envisagerait à nouveau de créer un mécanisme pour l'étude et la surveillance des projets, afin d'assurer une utilisation efficace des fonds disponibles. Notant que les ressources seraient insuffisantes, même si toutes les contributions étaient réglées, un autre représentant a estimé que le Comité exécutif avait le devoir d'expliquer que les ressources devaient être augmentées dès que possible car la situation actuelle risquerait de compromettre la survie de certaines industries.

21. Un autre représentant, appuyé par un troisième, a déclaré que le Comité exécutif ne devrait pas recommander un changement du niveau de financement pour le triennat 1994-1996. Le niveau actuel avait été décidé par tous les intéressés et devrait être maintenu, de la même façon que le niveau des contributions pour le triennat précédent n'avait pas été modifié lorsqu'il était apparu qu'il dépassait de loin le montant qui pourrait être dépensé. Il serait bon toutefois que, dans son rapport sur la situation du Fonds multilatéral, le Comité exécutif appelle l'attention des Parties sur le fait que la demande de financement dépassait la disponibilité des ressources. Un représentant a répondu que, d'une part, il n'avait pas été possible de prévoir qu'il y aurait un excédent avant la fin du triennat 1991-1993 et, d'autre part, que l'excédent avait été reporté au triennat suivant, ce qui avait permis de réduire les contributions de 1994-1996.

22. Une observatrice a déclaré que son organisation appuyait toute mesure urgente relative aux contributions au Fonds multilatéral. S'il fallait davantage de fonds, estimait-elle, c'était en raison des grands efforts déployés et des progrès réalisés par les pays visés à l'Article 5 pour la protection de la couche d'ozone. Il était donc important de réajuster les conclusions précédentes pour soutenir les actions dignes d'éloges de ces pays.

23. Sur proposition du Président, le Comité exécutif a approuvé le cadre proposé par les sous-comités.

24. Il a décidé en outre que les sous-comités devraient se réunir à nouveau pendant la durée de la réunion pour fixer le mécanisme et les détails de fonctionnement du cadre adopté.

25. En sa qualité de Président du Sous-Comité sur l'examen des projets, le représentant du Royaume-Uni a ensuite rendu compte des résultats de la deuxième réunion conjointe des deux sous-comités. Cette réunion s'était penchée sur deux options de fonctionnement du cadre permettant l'établissement des priorités de projets. À l'intérieur de ce cadre, un seuil de rapport coût-efficacité pour chaque secteur ou sous-secteur serait adopté et les agences d'exécution seraient chargées de présenter des projets dont le rapport coût-efficacité n'atteindrait pas ce seuil. Selon la première option, préférée par la majorité des participants, le Comité exécutif approuverait les projets admissibles mais, si leur nombre dépassait les ressources disponibles, il n'en approuverait que jusqu'à concurrence des montants disponibles. Le reste des projets admissibles aurait droit à un financement prioritaire à la réunion suivante. Selon la seconde option, tous les projets soumis à l'approbation devraient se conformer à un tableau préparé par le Sous-Comité sur l'examen des projets. Le Comité exécutif approuverait les projets jusqu'à

concurrence du montant des fonds disponibles et les projets non approuvés devraient être soumis à nouveau à une session ultérieure du Comité exécutif. Les deux options prévoient que le Comité exécutif disposerait d'un fonds discrétionnaire qu'il pourrait affecter aux projets ou aux secteurs qu'il souhaiterait cibler. En outre, une attention particulière serait accordée aux petites et moyennes entreprises à taux faible ou moyen de consommation d'ODS, ainsi qu'aux pays qui n'auraient pas encore bénéficié de l'assistance du Fonds multilatéral. Les objectifs fixés appelleraient peut-être des révisions après leur période initiale d'utilisation mais elles pourraient alors se faire sur une base annuelle. Le représentant a expliqué que les chiffres précis seraient calculés en partant de données sur les valeurs historiques et les projets en réserve.

26. Un représentant a proposé une troisième option: les projets qui ne dépasseraient pas le seuil coût-efficacité mais qui n'auraient pas été approuvés à leur première soumission au Comité exécutif devraient être présentés sur un pied d'égalité avec les autres projets dans le même sous-secteur, à la réunion suivante du Comité exécutif. S'ils n'étaient toujours pas acceptés à cette deuxième tentative, ils seraient soumis de nouveau à une troisième réunion du Comité exécutif, où ils seraient alors les premiers à être approuvés.

27. Plusieurs représentants sont intervenus pour expliquer leurs préférences pour l'une ou l'autre méthode.

28. Quelques représentants ont estimé que, faute d'unanimité, la question devrait faire l'objet d'un complément d'étude.

29. Un représentant a proposé que le seuil coût-efficacité pour les entreprises à faible consommation d'ODS soit fixé initialement à 2,5 fois celui des entreprises à consommation élevée d'ODS, et qu'il fasse l'objet de révisions ultérieures à la lumière de l'expérience acquise.

30. Un autre représentant a souligné la nécessité d'utiliser les ressources de manière à obtenir l'effet maximal et il a recommandé la prudence, pour éviter de trop mettre l'accent sur les pays à faible taux de consommation d'ODS, car une telle mesure pourrait diluer les efforts de protection de la couche d'ozone.

31. Un autre représentant souhaitait avoir l'assurance que les agences d'exécution utiliseraient de façon équitable les chiffres établis. Il a également suggéré que les pays qui n'avaient pas encore reçu de fonds soient placés dans une catégorie à part. À son avis, les projets dépassant le seuil devraient être inscrits sur une liste d'attente et avoir priorité sur les nouveaux projets.

32. Le Comité exécutif a statué comme suit:

- a) il a décidé que la première option proposée par le Sous-Comité sur l'examen des projets, décrite au paragraphe 25 ci-dessus, devrait être appliquée à l'essai pour les projets soumis à sa dix-septième réunion et qu'elle devrait être réexaminée à la dix-huitième réunion;

- b) il a décidé que la consommation d'ODS devrait être calculée sur la base de l'année ou de la moyenne des trois années précédant immédiatement la préparation du projet;
- c) il a adopté, pour les secteurs et sous-secteurs ci-dessous, les valeurs de seuil coût-efficacité à appliquer aux projets soumis à sa dix-septième réunion:

| <u>Secteur</u> | <u>\$US/Kg d'ODP</u> |
|--------------------------|----------------------|
| AÉROSOL | |
| Hydrocarbures | 4,40 |
| MOUSSE | |
| En général | 9,53 |
| Polyuréthane souple | 6,23 |
| Peau intégrale | 16,86 |
| Polystyrène/polyéthylène | 8,22 |
| Polyuréthane rigide | 7,83 |
| HALON | |
| En général | 1,48 |
| RÉFRIGÉRATION | |
| Commerciale | 15,21 |
| Domestique | 13,76 |
| SOLVANT | |
| CFC-113 | 19,73 |
| TCA | 38,50 |

- d) il a décidé de revoir les valeurs indiquées ci-dessous à sa dix-huitième réunion;
- e) il a reconnu que, dans certains projets de réfrigération domestique utilisant des technologies à base d'hydrocarbures, il y a des coûts significatifs liés à la fourniture d'équipement de sécurité, et il est convenu qu'il y avait lieu de définir et d'exclure du coût total de ces projets les coûts liés à la sécurité avant de calculer leur rapport coût-efficacité. Ces coûts seraient toutefois pris en compte dans la détermination du niveau des coûts et du financement des projets;
- f) il a constaté qu'il était difficile de déterminer des seuils coût-efficacité pour les sous-secteurs des climatiseurs d'automobile (MAC) et des compresseurs et il est convenu qu'une somme de \$US 8 900 000 serait réservée au financement de ces projets en 1995;
- g) il est convenu de réserver:
- i) une somme de \$US 8 379 591 en tant que fonds discrétionnaire qui pourrait être appliqué à des projets, secteurs ou pays qu'il pourrait souhaiter cibler ou traiter de manière particulière en 1995;

- ii) une somme de \$US 3 900 000 pour le financement de projets de recyclage (y compris les banques de halons);
 - iii) une somme de \$US 6 630 000 pour être affectée exclusivement à des projets venant de pays à faible consommation d'ODS. Cette somme s'ajouterait à toute autre somme déjà reçue à la suite de l'approbation de projets provenant de pays à faible consommation d'ODS qui remplissent les conditions nécessaires en fonction des seuils coût-efficacité énumérés ci-dessus;
 - iv) une somme de \$US 5 million pour couvrir les programmes de travail des agences d'exécution et les projets d'appui de 1995, dont \$US 3 157 851 avaient été approuvés à la présente réunion au titre du point 6 de l'ordre du jour;
 - v) une somme de \$US 13 million pour les activités bilatérales qui pourraient être imputées aux contributions de 1995 des pays non visés à l'Article 5;
- h) il a recommandé que la septième Réunion des Parties, par l'intermédiaire du Groupe de travail à composition non limitée des Parties à sa onzième réunion, prenne note des points suivants:
- i) comme conséquence des mesures actives et bienvenues qui sont prises dans les pays visés à l'Article 5, il y avait eu une augmentation substantielle de l'élaboration et de la présentation de projets et, par suite, de demandes de financement;
 - ii) à cet égard, le niveau des contributions convenues pour la période 1994-1996 n'allait probablement pas permettre l'approbation en 1995 d'une proportion significative des projets déjà identifiés par les agences d'exécution et les pays visés à l'Article 5;
 - iii) la différence actuelle entre les fonds disponibles et les demandes de projets prévues pourrait signifier que les efforts d'élimination des pays visés à l'Article 5 seraient plus lents qu'il n'aurait été possible autrement et seraient probablement de nature à créer un certain nombre d'autres difficultés dans la régularité d'exécution des programmes d'élimination d'ODS dans les pays visés à l'Article 5.
- c) Les coûts administratifs du mécanisme financier – Note supplémentaire; et
d) Rapport entre les coûts pour imprévus, les coûts d'appui et les coûts de renforcement des institutions

33. Lors de son examen des points 4 c) et 4 d) de l'ordre du jour, le comité a été saisi des documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/16/4, UNEP/OzL.Pro/ExCom/16/5 et Add.1.

34. Le Président du Sous-Comité sur les questions financières a déclaré que la réunion conjointe des sous-comités avait eu un échange de vues utile avec les agences d'exécution et qu'elle avait maintenant une idée plus claire de ce que l'on entendait exactement par les expressions coûts pour imprévus, coûts d'appui et coûts de renforcement des institutions. Les membres des sous-comités avaient été encouragés d'entendre les agences d'exécution déclarer que, grâce à l'expérience acquise, ces coûts allaient probablement diminuer considérablement à l'avenir. Quelques membres des sous-comités étaient toutefois préoccupés du fait que des éléments irrecevables étaient financés sous ces rubriques et, en conséquence, la réunion conjointe des sous-comités avait recommandé que les agences d'exécution et le Secrétariat fournissent des renseignements plus clairs et plus détaillés à l'intention de la dix-septième réunion du Comité exécutif.

35. Le Comité exécutif a entériné la recommandation de la réunion conjointe demandant que des informations plus claires et plus complètes soient fournies par les agences d'exécution et par le Secrétariat.

Point 5 de l'ordre du jour: Demandes de coopération bilatérale

36. Le Chef du Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/16/6.

37. Le Comité exécutif:

- a) a approuvé la demande du Gouvernement des États-Unis visant à créditer, au titre de leur contribution de 1995 au Fonds, le montant de \$US 523 937 pour les activités suivantes:

| <u>Pays</u> | <u>Projet</u> | <u>(\$US)</u> |
|--------------|---|----------------|
| Argentine | Démonstration de la maintenance de climatiseurs d'automobile | 170 000 |
| Chine | Démonstration de la maintenance de climatiseurs d'automobile | 172 500 |
| Chine | Préparation d'un projet de démonstration sur la gestion de la réfrigération | 39 000 |
| Chine | Démonstration de la réduction des fuites de halon | 142 437 |
| Total | | 523 937 |

- b) a approuvé la demande du Gouvernement allemand de créditer, en contrepartie de sa contribution de 1994 au Fonds, la somme de \$US 1 336 918 et la demande du Gouvernement des États-Unis de créditer \$US 1 643 865 en contrepartie de leur contribution de 1995 au Fonds pour l'activité suivante:

| <u>Pays</u> | <u>Projet</u> | <u>(\$US)</u> |
|-------------|---|---------------|
| Chine | Projet par étapes visant à produire en Chine des réfrigérateurs sans CFC (Étape 1b – Essais sur le terrain, Étape 2 – Remplacement de l'agent de soufflage de la mousse par du cyclopentane et remplacement du frigorigène par de l'isobutane à l'usine de réfrigérateurs de Haier) | 2 980 783 |

Point 6 de l'ordre du jour: Agences d'exécution

a) Rapport périodique:

– Rapport périodique du PNUE

38. Le représentant du PNUE a présenté le rapport périodique de son organisation (UNEP/OzL.Pro/ExCom/16/7).

39. Le Comité exécutif en a pris note avec satisfaction.

b) Programmes de travail

– Programme de travail global

40. Le Chef du Secrétariat a présenté le programme de travail global de 1995 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/16/8/Rev.1).

41. Le Président du Sous-Comité sur l'examen des projets a présenté le rapport du sous-comité, qui avait été saisi des questions suivantes: a) suite donnée par la quinzième réunion aux projets «acceptés pour approbation» et aux projets soumis à l'approbation intersessions; b) activités soumises par des Parties non visées à l'Article 5 du Protocole de Montréal à titre de coopération bilatérale; et c) programmes de travail des agences d'exécution.

42. Le Comité exécutif a statué comme suit:

- a) il a noté que, conformément à la procédure qu'il avait recommandée à sa quinzième réunion (UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/45, paragraphe 121) et qui consiste à accepter des projets en vue de leur approbation en attendant la disponibilité des fonds, le Trésorier avait été invité à virer à la Banque mondiale un montant total de \$US 13 495 500 pour les projets suivants, «acceptés pour approbation» à la quinzième réunion:

| <u>Pays</u> | <u>Projet</u> | <u>(\$US)</u> |
|-------------|--|---------------|
| Chine | Reconversion au HCFC-22 de la production de petits compresseurs de type ouvert à base de CFC-12 à Anhui Provincial Refrigerating Machinery Factory (APRMF) | 2 224 000 |
| | Reconversion au HCFC-22 de la production de petits compresseurs de réfrigération semi-hermétiques à base de CFC-12 à Nanjing Refrigerator General Works (NRGW) | 2 890 000 |
| | Production de petits compresseurs de réfrigération à base d'ammoniac à Yantai Refrigerating Machinery Works | 2 874 000 |
| | Reconversion au HCFC-22 de la production de compresseurs moyens de type ouvert à base de CFC-12 à Shanghai Refrigerating Machine Works (SRMW) | 2 710 000 |
| | Reconversion au HCFC-22 de la production de petits compresseurs semi-hermétiques à base de CFC-12 à Jiangsu Taizhou Commercial Machinery Factory (JTCMF) | 2 797 500 |

- b) il a également pris note du projet ci-après devant être exécuté par le PNUE et des fonds indiqués, qui avaient fait l'objet d'une approbation intersessions:

Atelier régional sur la reconversion des aérosols pour la région ASEP, pour un montant de \$US 120 000 et \$US 15 600 de coûts d'appui pour le PNUE;

- c) il a en outre pris note du projet ci-après devant être exécuté par l'ONUDI et des fonds indiqués, qui avaient fait l'objet d'une approbation intersessions;

| <u>Pays</u> | <u>Projet</u> | <u>(\$US)</u> |
|-----------------------------------|--|---------------|
| Iran (République islamique d') | Reconversion des installations de production de réfrigérateurs domestiques afin d'éliminer les CFC-11 et CFC-12 aux usines Arj, Azmayhesh, Bahman, Iran Poya et Pars Appliances (Phase II) | 6 416 134 |

(incluant 13 % de coûts d'appui pour l'ONUDI)

43. Le Président du Sous-Comité sur l'examen des projets a déclaré que son sous-comité avait constaté la nécessité d'établir des lignes directrices supplémentaires sur les questions suivantes:

- analyse technique indépendante;
- substances de transition (HCFC) et choix de technologies de rechange;
- financement rétroactif de projets;
- améliorations technologiques (sujet examiné au titre du point 9 de l'ordre du jour).

44. Le sous-comité a proposé que le Comité exécutif invite le Secrétariat et les agences d'exécution à rédiger des notes de discussion en vue de l'élaboration de lignes directrices de politique générale à une réunion future.

45. Le sous-comité a voulu souligner également l'importance de maintenir des rapports étroits avec le Conseil du FEM pour assurer une concordance maximale entre les critères régissant l'approbation des projets relatifs à l'ozone dans les deux organisations.

46. Le Chef du Secrétariat a rappelé que le Secrétariat avait été invité par le FEM à examiner des projets sur les ODS en Hongrie et dans la Fédération de Russie afin d'en assurer la cohérence avec les politiques du Fonds multilatéral. Il avait informé le Directeur général du FEM que toute coopération future entre les deux Secrétariats devrait faire l'objet d'une approbation préalable du Comité exécutif. Des échanges de correspondance et de documentation avaient eu lieu avec le Secrétariat du FEM, qui avait été invité à déléguer un observateur à la présente réunion.

47. Le Comité exécutif a autorisé le Secrétariat à poursuivre ses contacts et ses pourparlers avec le Secrétariat du FEM.

48. Le Chef du Secrétariat a ensuite annoncé qu'un accord général était intervenu sur la forme de coopération avec le FEM. Il a ajouté que les arrangements et la coopération seraient étudiés plus en détail et qu'il en serait rendu compte à la dix-septième réunion et au Conseil du FEM sous la forme d'une note d'information conjointe.

- Programme de travail du PNUD pour 1995

49. Le représentant du PNUD a présenté le programme de travail de son organisation (UNEP/OzL.Pro/ExCom/16/9). Il a déclaré qu'en février 1995, le PNUD avait fait exécuter six projets de mousse qui avaient éliminé 410 tonnes d'ODP. Dans le courant de 1995, le PNUD allait démarrer des activités de projets dans quatre pays et lancer une grande attaque dans le secteur des aérosols. Il a précisé que la somme totale de \$US 71,4 millions pour le budget des projets de 1995 comprenait un montant de \$US 16 millions correspondant aux projets reportés de la quinzième réunion du Comité exécutif. Si l'on soustrayait ce dernier montant, le chiffre actuel était plus ou moins identique à celui de l'année précédente. Initialement, le PNUD avait reçu des demandes de projets d'une valeur totale de \$US 120 millions mais, de concert avec le Secrétariat, il avait réussi à réduire ce chiffre de près de la moitié. Les projets devraient permettre d'éliminer plus de 7 500 tonnes d'ODP.

50. En réponse à une question des participants, le représentant du PNUD a expliqué que son organisation avait l'intention de terminer, à temps pour la dix-septième réunion du Comité exécutif, l'examen des coûts pour imprévus des projets achevés et qu'elle préparerait en même temps une évaluation de l'efficacité de ces projets.

51. Le Comité exécutif:

- a) a pris note du programme de travail du PNUD pour 1995;
- b) a demandé au PNUD de bien vouloir, lorsqu'il établirait des propositions de projets en réserve, tenir compte des recommandations adoptées par la réunion conjointe du Sous-Comité sur les questions financières et du Sous-Comité sur l'examen des projets;
- c) a accepté la demande du PNUD, qui souhaitait que le solde des fonds pour la préparation de son projet dans la République islamique d'Iran, se montant à \$US 32 065, plus 13 % pour les coûts d'appui, soit transféré à l'ONUDI.

– Programme de travail du PNUE pour 1995

52. Le Comité exécutif a examiné le programme de travail du PNUE pour 1995 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/16/10).

53. Un représentant a signalé que, dans plusieurs pays visés à l'Article 5, le public et les décideurs avaient besoin d'être sensibilisés à la protection de la couche d'ozone, notamment pour créer un environnement propre à faciliter les changements de politique. Le PNUE devrait identifier les lacunes existant dans les logiciels de diffusion de l'information et faire le nécessaire. Les ouvrages de référence sur les technologies devraient comprendre des renseignements sur les politiques et les méthodes d'exploitation des pays développés, ainsi que des prévisions en matière de technologie. Un certain nombre de vidéos spécialisés par secteur sur la sécurité, les produits de substitution sans HCFC, l'amélioration de l'économie domestique, etc. devraient être préparés d'urgence. Il a déclaré aussi que l'ordre du jour de la réunion des directeurs de banques de halons pourrait comprendre la méthode à employer pour mettre au point un système transparent de comptabilité des halons en stock.

54. Le Comité exécutif a approuvé les activités ci-après présentées dans le programme de travail du PNUE pour 1995 et se montant au total à \$US 2 836 526, incluant \$US 326 326 de coûts d'appui pour le PNUE:

\$US

1. Échange d'informations

- Collecte de données sectorielles auprès des sources mondiales

180 000

| | <u>\$US</u> |
|--|-------------|
| – Mise à jour de la version sur disquette du CIAO | 25 000 |
| – Établissement de notes d'information et de fiches analytiques en vue de l'évaluation des choix techniques pour le remplacement des ODS | 100 000 |
| – Production de vidéos spécialisés par secteurs | 90 000 |
| – Mise à jour des ouvrages de référence sur les technologies et vérification de la qualité des mises à jour | 90 000 |
| – Diffusion de l'information | 200 000 |
| – Publication du bulletin <i>ActionOzone</i> et des suppléments spéciaux | 245 000 |
| – Service direct de réponses aux questions | 35 000 |
| – Organisation de conférences et d'ateliers de vulgarisation | 60 000 |
| – Réponses aux questions sur la gestion des banques de halons, collecte et diffusion d'informations | 35 000 |
| – Diffusion des prospectus d'information sur les banques de halons | ----- |
| – Convocation d'une réunion de directeurs de banques de halons | 50 000 |
| – Établissement d'un guide d'auto-assistance pour les pays à faible consommation de halons | 25 000 |
| 2. <u>Réseautage et formation</u> | |
| – Réseau de la région Asie du Sud Est et Pacifique | 62 000 |
| – Réseau de la région Amérique latine | 299 000 |
| – Réseau de la région Afrique | 232 200 |
| – Atelier régional sur les produits de remplacement du bromure de méthyle pour les pays africains de langue anglaise | 100 000 |
| – Atelier régional sur l'évaluation des technologies (de la réfrigération) pour la région ALC | 30 000 |

| | <u>\$US</u> |
|---|------------------|
| – Traduction du «Manuel de formation aux bonnes pratiques dans le domaine de la réfrigération» et du «Manuel de formation sur les refroidisseurs et la gestion des frigorigènes» en français, en espagnol et en chinois | 264 000 |
| – Compilation de «Recommandations pour un code de bonnes pratiques dans le domaine de la réfrigération» dans les pays visés à l'Article 5 | 38 000 |
| 3. <u>Programmes de pays</u> | |
| – Formulation de programmes de pays pour la Croatie, l'Éthiopie et le Salvador | 120 000 |
| – Achèvement du programme de pays de la Bolivie | 10 000 |
| 4. <u>Réunions de groupes consultatifs et de groupes d'experts</u> | |
| – Réunion du Groupe consultatif informel (GCI) | 50 000 |
| – Réunions de groupes ad hoc | 70 000 |
| 5. <u>Déplacements</u> | 100 000 |
| TOTAL PARTIEL | 2 510 200 |
| Plus 13 % de coût d'appui pour le PNUE | 326 326 |
| Total | 2 836 526 |

55. Le Comité exécutif:

- a) a autorisé le PNUE à tenir l'atelier régional sur les technologies sans CFC pour les industries de fabrication d'appareils de réfrigération domestique dans la région Amérique latine et Caraïbes avant la réunion des consultants (UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/45, paragraphe 63);
- b) a décidé de ne pas approuver les activités ci-après du programme de travail du PNUE:

| | <u>\$US</u> |
|---|-------------|
| - Mise à jour de la série de cinq brochures techniques sectorielles consacrées à la «Protection de la couche d'ozone» | 100 000 |
| - Diffusion de sections autonomes du rapport du Comité des choix techniques sur les halons | 17 500 |
| c) <u>a demandé</u> au PNUE de revoir les coûts administratifs des activités de réseautage lorsqu'il présenterait son programme de travail pour 1996. | |
| - <u>Programme de travail de l'ONUDI pour 1995</u> | |

56. Le représentant de l'ONUDI a présenté le programme de travail de son organisation (UNEP/OzL.Pro/ExCom/16/11). Le budget prévu initialement pour 1995 était de \$US 106 millions mais, après consultation avec le Secrétariat du Fonds, il avait été ramené à \$US 71 855 000. L'ONUDI avait préparé 11 projets pour des pays à faible taux de consommation d'ODS et, dans l'ensemble, ses projets permettraient d'éliminer 6 941 tonnes d'ODP. L'ONUDI a également fait état de ses activités d'exécution à ce jour et elle avait le plaisir de signaler d'importants progrès pour les projets d'investissement approuvés aux treizième et quizième réunions du Comité exécutif. L'ONUDI comptait rendre compte à la prochaine réunion de l'élimination d'ODS en Argentine pour quelques projets dans le secteur des mousses et, d'ici à la fin de l'année, l'achèvement de la première phase du projet de réfrigération domestique dans la République islamique d'Iran.

57. Le Comité exécutif a décidé d'allouer à l'ONUDI \$US 80 000 et \$US 10 400 de coûts d'appui pour les activités de préparation des projets suivants:

| <u>Pays</u> | <u>Projet</u> | <u>(\$US)</u> |
|---------------|---|---------------|
| Côte d'Ivoire | Formulation d'un projet d'élimination d'ODS dans le secteur de la réfrigération | 15 000 |
| Liban | Formulation de projets d'élimination d'ODS dans le secteur des aérosols (COSMALINE INDUSTRIES S.A.L.) | 15 000 |
| | Formulation de projets d'élimination d'ODS dans le secteur des mousses (Ets HENRI ABDALLAH et NASRI KARAM) | 20 000 |
| | Formulation de projets d'élimination d'ODS dans le secteur de la réfrigération (WEATHER-MATE et OPACO Ltd.) | 15 000 |

| <u>Pays</u> | <u>Projet</u> | <u>(\$US)</u> |
|--|---|---------------|
| Roumanie | Préparation d'un projet d'investissement pour l'élimination de CFC-11 à l'usine de mousse de polyuréthane souple S.C. Spumotim S.A. | 15 000 |
| Total partiel | | 80 000 |
| Plus 13% de coûts d'appui pour l'ONUDI | | 10 400 |
| Total | | 90 400 |

58. Le Comité exécutif a également:

- a) pris note du programme de travail de l'ONUDI pour 1995;
 - b) demandé à celle-ci de bien vouloir, lorsqu'elle établirait des propositions de projets en réserve, tenir compte des recommandations adoptées par la réunion conjointe du Sous-Comité sur les questions financières et du Sous-Comité sur l'examen des projets.
- Programme de travail de la Banque mondiale pour 1995

59. Le représentant de la Banque mondiale a présenté le programme de travail de la Banque pour 1995 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/16/12) en expliquant que la Banque poursuivait sa stratégie, convenue il y a quelques années avec les autres agences d'exécution, et qui était de se concentrer sur les pays à taux élevé de consommation d'ODS. Son programme pour 1995 comportait de nouveaux projets d'investissement d'une valeur totale de \$US 100 millions.

60. Le Comité exécutif a demandé aux représentants du Royaume-Uni, de l'Allemagne et de la Banque mondiale de se réunir avec le Trésorier pour résoudre un problème qui s'était posé au début de l'année lors du transfert de billets à ordre du Trésorier à la Banque.

61. Le représentant de la Banque mondiale a appelé l'attention de la réunion sur sa demande de financement pour la préparation de projets. Il a expliqué que cette demande ne comportait pas de nouveaux projets et qu'elle ne couvrait que l'achèvement des projets dont la préparation avait déjà commencé à la fin de 1994 ou au début de 1995. Il convenait également de noter que la «préparation de projets» englobait un plus grand nombre d'activités que le terme ne semblait l'indiquer – ces activités pouvant aller de l'identification des projets à la rédaction des documents définitifs avant la mise en oeuvre.

62. Quelques représentants ont accueilli avec satisfaction la précision qu'aucun nouveau projet n'était prévu, l'un d'eux déclarant que, dans ces conditions et sous réserve que toutes dépenses additionnelles de préparation de projets seraient conformes aux décisions éventuelles du Comité exécutif concernant les priorités des projets, sa délégation appuierait l'approbation de la demande de la Banque mondiale. Le représentant de la Banque mondiale a déclaré que la Banque acceptait totalement ces conditions.

63. Le Comité exécutif:

- a) a pris note du programme de travail de la Banque mondiale pour 1995;
- b) est convenu d'allouer un montant additionnel de US\$ 230 925 à la Banque mondiale pour la préparation des projets, incluant l'achèvement du traitement des projets financés et des engagements, ainsi que la préparation des projets en réserve pour la période de janvier à juin 1995;
- c) a demandé à la Banque de bien vouloir, lorsqu'elle établirait des propositions de projets en réserve, tenir compte des recommandations adoptées par la réunion conjointe du Sous-Comité sur les questions financières et du Sous-Comité sur l'examen des projets.

Point 7 de l'ordre du jour: a) Rapport du Groupe de travail ad hoc sur la préparation et l'évaluation des projets;
b) Modification des procédures en vue de faciliter la communications des décisions de politique

64. Le Vice-Président a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/16/13. Il a appelé l'attention de la réunion sur le paragraphe 5 du document, qui donne la liste des mesures convenues par le Groupe de travail ad hoc sur la préparation et l'évaluation des projets, au sujet des questions suivantes: clarté des décisions du Comité exécutif; élaboration d'une série convenue de fourchettes de coûts; comptes rendus sur les projets achevés; étalement des programmes de travail sur l'ensemble de l'année; présentation des comptes rendus sur les projets achevés; consultation et coordination entre le Secrétariat et les agences d'exécution; projets en sommeil.

65. Au sujet de la première de ces recommandations, le représentant du PNUD a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/16/19 sur la modification des procédures en vue de faciliter la communication des décisions de politique, qui avait été rédigé en réponse à un sentiment exprimé que les décisions du Comité exécutif ne parvenaient pas adéquatement aux personnes qui travaillent effectivement sur le terrain.

66. Au sujet de la deuxième recommandation, le représentant de la Banque mondiale a déclaré qu'un certain nombre de modèles étaient en préparation pour différents secteurs, sur la base des listes types d'équipements utilisés dans les projets d'élimination et des fourchettes de prix réels pour ces équipements. On espérait qu'un certain nombre de ces modèles seraient terminés vers la fin de juin 1995. En réponse à une question du Président, le représentant de la Banque mondiale a précisé que c'était la Banque seule qui produisait les premiers projets de texte, mais qu'ils seraient bientôt soumis aux autres agences d'exécution en vue d'une discussion conjointe.

67. Au sujet de la troisième recommandation, le représentant de la Banque mondiale a expliqué que la Banque avait institué un groupe de travail (comprenant des représentants des pays visés à l'Article 5, des organisations non gouvernementales et du FEM) pour établir des critères d'évaluation et de contrôle sur lesquels seraient fondés les comptes rendus sur les projets achevés. On espérait qu'un premier projet serait prêt entre le début et la mi-juin 1995.

68. À propos de la question des projets en sommeil, le représentant de la Banque mondiale a annoncé que la Banque allait créditer au Fonds multilatéral, avant la prochaine réunion du Comité exécutif, une certaine somme relative à certains projets qui avaient été annulés et à d'autres dont les coûts s'étaient révélés inférieurs aux prévisions.

69. Le représentant du PNUD a déclaré qu'il avait un programme de pays en suspens depuis trois ans mais que ce retard était dû à des difficultés politiques dans le pays en cause et que le programme devrait être achevé vers le milieu de 1995. Quant aux autres projets retardés, ils l'avaient été délibérément en attendant que certaines questions de financement soient clarifiées.

70. Les représentants du PNUE et de l'ONUDI ont déclaré que ces deux agences n'avaient ni l'une ni l'autre de projet en sommeil.

71. Le Comité exécutif:

- a) a pris note du rapport du Groupe de travail ad hoc sur la préparation et l'évaluation des projets;
- b) a entériné les mesures indiquées au paragraphe 5 du rapport du Groupe de travail ad hoc (Annexe II), à l'exception des propositions concernant la méthode d'approbation intersessions des projets, qui étaient en suspens en raison du résultat du débat sur le point 4 b) de l'ordre du jour;
- c) a décidé que les propositions des paragraphes 10 à 13 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/16/19 seraient appliquées à compter de la présente réunion (Annexe III).

Point 8 de l'ordre du jour: Proposition d'un système modifié de gestion du Fonds: financement progressif

72. Le Président du Sous-Comité sur les questions financières a rappelé qu'à sa quinzième réunion le Comité exécutif avait commencé à examiner des systèmes de décaissement nouveaux ou différents et qu'une proposition avait été formulée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/16/14. Le sujet avait été repris à la réunion conjointe des sous-comités, mais la majorité des participants étaient d'avis qu'un système de financement progressif n'était pas conforme au mandat du Fonds multilatéral. Il s'agissait toutefois d'une solution potentiellement utile qu'il faudrait étudier plus avant, en vue de modifier éventuellement le mandat à un stade ultérieur.

73. Le Comité exécutif a pris note des recommandations du Sous-Comité sur les questions financières.

Point 9 de l'ordre du jour: Améliorations des technologies

74. La représentante de la Banque mondiale a présenté la note de discussion sur les améliorations des technologies (UNEP/OzL.Pro/ExCom/16/15) qui avait été rédigée par la Banque mondiale avec l'aide du Secrétariat du Fonds. En réponse à la déclaration d'un représentant, elle a précisé que le Comité exécutif considérait les améliorations comme irrecevables aux fins du financement, qu'elles soient délibérées ou fortuites. Toute amélioration devait donc être quantifiée et ne pas figurer dans le calcul des surcoûts. Elle a également précisé que les améliorations seraient évaluées par comparaison entre le niveau de technologie postérieur au projet et le niveau existant dans la compagnie. Elle a expliqué en outre que la note ne traitait pas des détériorations technologiques.

75. Quelques représentants ont observé que la note était utile mais que certains de ses aspects nécessitaient plus ample réflexion.

76. Le Comité exécutif:

- a) a pris acte de la note de discussion;
- b) a invité les membres à présenter leurs observations par écrit à la Banque mondiale, notamment sur les critères et les lignes directrices concernant les améliorations technologiques fortuites, à temps pour que la Banque puisse en tenir compte et revenir sur le sujet à la prochaine réunion du Comité exécutif.

Point 10 de l'ordre du jour: Surcoûts et suréconomies d'exploitation dans le sous-secteur des extincteurs portatifs à halogène

77. Le Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/16/16 qui avait été préparé par le Secrétariat du Fonds avec l'aide de la Banque mondiale en réponse à une demande exprimée par le Comité exécutif à sa quinzième réunion (UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/45, paragraphe 126).

78. Le Président a déclaré que l'élément essentiel de cette note était le concept d'élaboration d'un calendrier pour l'élimination du sous-secteur des extincteurs portatifs à halogène. Il a souligné qu'il ne s'agissait pas d'éliminer les halons dans ce sous-secteur dans l'espace de trois ans, mais d'avoir un arrangement spécial de trois ans pour permettre d'élaborer et de soumettre des projets pertinents.

79. Un certain nombre de représentants ont exprimé des réserves quant au contenu de la note, notamment au sujet de l'utilisation d'un an comme base de calcul des surcoûts/suréconomies d'exploitation. L'un de ces représentants a déclaré que la note pénétrait dans des domaines où le Comité exécutif n'avait pas de mandat. Il a déclaré que la seule décision que le comité pouvait prendre concernait la durée pour l'examen des coûts et des économies d'exploitation dans ce sous-secteur.

80. Un autre représentant a déclaré qu'il pourrait accepter une période de six mois, à condition que le but de la recommandation soit d'ouvrir un créneau en donnant aux pays un délai de trois ans pour préparer leurs projets. Après ce délai, le créneau disparaîtrait et le comité reviendrait à une durée de quatre ans.

81. Le Comité exécutif est convenu de donner la priorité à la préparation de projets dans le sous-secteur des extincteurs au cours des quelques prochaines années. À cet égard, les agences d'exécution devraient, durant la prochaine période triennale, établir et soumettre des projets en vue d'éliminer l'ensemble du sous-secteur des extincteurs portatifs à halogène dans les pays visés à l'Article 5. Durant ce créneau de temps, le Comité exécutif examinerait les projets dans ce sous-secteur en tenant compte des surcoûts/suréconomies d'exploitation calculés en fonction d'une période de six mois. Après ce délai, le calcul des surcoûts/suréconomies d'exploitation serait censé revenir à la période de quatre ans habituelle pour ce sous-secteur.

82. En outre, le Comité exécutif est convenu d'adopter les dispositions spéciales suivantes:

- a) Pour éviter les distorsions non voulues du marché, des projets devraient être soumis afin d'éliminer l'ensemble du sous-secteur des extincteurs portatifs du pays et le financement serait réparti entre tous les fabricants de ce sous-secteur. Toutefois, dans le cas des pays qui comptent plus de cinq entreprises de fabrication d'extincteurs portatifs à halogène, les projets pourraient être soumis pour des groupes d'entreprises qui seraient probablement concurrentes sur le même marché, à l'intérieur du pays;
- b) Pour assurer la réalisation des objectifs des projets, le gouvernement devrait indiquer clairement que l'emploi du halon 1211 dans le sous-secteur visé par le projet approuvé par le Comité serait interdit, par l'application d'interdictions d'importation ou d'engagements à réduire la production des halons, ou par une utilisation combinée de ces deux types de mesures;
- c) Il faudrait conclure des accords avec les producteurs des substances de remplacement en amont dont les coûts de conversion ont été financés par le Fonds, afin de déterminer le prix approprié des facteurs de production des substances de remplacement utilisées par les fabricants en aval, afin d'éviter le double comptage;
- d) Pour normaliser leur présentation et en accélérer l'examen, les propositions de projet devraient indiquer les coûts d'investissement et d'exploitation de base ainsi que ceux qui sont applicables au projet;

- e) La Banque mondiale devrait être invitée à rédiger une étude sur la façon d'établir un mécanisme de prêts à des taux favorables, dans laquelle seraient abordées les questions suivantes: quelles options seraient disponibles compte tenu des normes et pratiques en vigueur des agences d'exécution; quelles dispositions devraient être prises pour mettre en place le mécanisme; et dans quelle mesure la Banque pourrait-elle utiliser ses fonds ou des fonds d'autres sources aux fins d'élimination par les pays visés à l'Article 5.

Point 11 de l'ordre du jour: Méthode de calcul des coûts d'exploitation des projets comportant du chlorure de méthylène

83. Le Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/16/17, préparé conjointement avec le PNUD. En réponse à une déclaration venant des participants, le Secrétariat a précisé que la formation, la santé et la sécurité étaient déjà incluses dans les coûts d'investissement.

84. Deux représentants et un observateur ont exprimé des réserves au sujet de l'emploi du chlorure de méthylène, à cause des risques qu'il présente potentiellement pour la santé. L'observateur a insisté pour que l'argent du Fonds multilatéral ne soit pas utilisé pour le chlorure de méthylène. Le représentant du PNUD a déclaré que des normes de sécurité élevées s'appliquent à tous les projets exécutés par le PNUD qui font intervenir le chlorure de méthylène.

85. Le Comité exécutif:

- a) a pris note du rapport soumis par le Secrétariat;
- b) a entériné les recommandations qu'il contenait (Annexe IV).

Point 12 de l'ordre du jour: Méthode de traitement des besoins en matériel d'essai dans le secteur de la réfrigération domestique

86. Le Chef du Secrétariat a noté que, lors de sa quinzième réunion (UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/45, paragraphe 127), le Comité exécutif avait chargé le Secrétariat de collaborer avec les experts sectoriels et les agences d'exécution en vue d'établir une méthode de traitement des besoins en matériel d'essai dans le secteur de la réfrigération domestique. Le Secrétariat avait élaboré le cadre de la note de politique et avait demandé à l'ONUDI d'en développer le texte. La note avait été rédigée par l'ONUDI et soumise au Secrétariat. Cependant, toutes les questions n'avaient pas été traitées et la note avait été retournée à l'ONUDI pour complément de travail. Elle était encore à la révision et ne pouvait donc pas être mise à la disposition de la présente réunion. L'ONUDI devrait être invitée à mettre la dernière main à la note et à la présenter à la réunion, qui doit se tenir à Paris en juillet, des experts et consultants qui travaillent pour le Fonds multilatéral à l'examen de la question de normalisation des coûts des projets. Elle devrait être prête pour être examinée par la dix-septième réunion du Comité exécutif.

87. Le représentant de l'ONUDI a déclaré que la version finale de la note avait été envoyée au Secrétariat du Fonds et aux autres agences d'exécution. Les observations du PNUE avaient été prises en compte dans la version finale et l'on attendait les observations du PNUD et de la Banque mondiale d'ici une semaine ou deux.

88. Le Comité exécutif a pris note des explications du Chef du Secrétariat et du représentant de l'ONUDI.

Point 13 de l'ordre du jour: Questions diverses

Requête du Gouvernement vénézuélien

89. Le représentant de la Colombie a présenté une requête du Gouvernement vénézuélien voulant que le Comité exécutif demande aux gouvernements des pays non visés à l'Article 5 d'envisager d'accorder des incitations fiscales aux compagnies des pays qui investissent dans des projets d'élimination d'ODS dans les pays visés à l'Article 5.

90. Le Comité exécutif a décidé que ce genre de question sortait du cadre de son mandat.

91. Le représentant de la Colombie a déclaré qu'il ne partageait pas le point de vue que la question sortait du cadre du mandat et qu'il transmettrait le rapport aux gouvernements intéressés en passant par d'autres voies.

Situation des pays à économie de transition

92. Le représentant de la Pologne a appelé l'attention de la réunion sur le paragraphe 195 du rapport de la treizième réunion du Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/13/47), à propos d'une présentation concernant les pays à économie de transition et il a demandé pourquoi aucune suite n'avait été donnée par le Secrétariat.

93. Le Chef du Secrétariat a expliqué que, dans ce paragraphe, le comité ne demandait au Secrétariat que de prendre note de la présentation – ce qui avait été fait – sans le charger de donner suite d'aucune façon.

Définition des petites et moyennes industries ayant un taux de consommation d'ODS faible ou moyen

94. Un représentant a demandé où en était le Secrétariat dans sa tâche consistant à formuler une définition des petites et moyennes industries ayant un taux de consommation d'ODS faible ou moyen. Le Chef du Secrétariat a répondu qu'aucun autre progrès ne pourrait être accompli tant que le PNUD et l'ONUDI n'auraient pas fourni d'autres éléments.

95. Le représentant du PNUD a déclaré qu'une enquête avait déjà porté sur 10 000 sociétés de petite et moyenne envergures en Inde et qu'un rapport sur le sujet serait rédigé pour la dix-septième réunion du Comité exécutif.

Proposition de l'ONUDI

96. Le représentant de l'ONUDI a proposé qu'un petit groupe de travail soit formé pour examiner les études techniques préparées par le Secrétariat avant qu'elles ne soient examinées formellement.

IV. ADOPTION DU RAPPORT

97. À sa séance de clôture, le 17 mars 1995, le Comité exécutif a adopté le présent rapport sur la base du projet de rapport contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/16/L.1.

V. DATE ET LIEU DE LA DIX-SEPTIÈME RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF

98. Le Président a annoncé que la dix-septième réunion du Comité exécutif se tiendra à Montréal du 26 au 28 juillet 1995, une réunion du Sous-comité sur l'examen des projets devant se tenir le 24 et le 25 juillet.

VI. CLÔTURE DE LA RÉUNION

99. Le Comité exécutif a exprimé son appréciation du travail très ardu de tous les membres du Secrétariat du Fonds multilatéral et des efforts inlassables du Chef du Secrétariat en vue de réunir la documentation à l'intention de la présente réunion et d'en faciliter le déroulement sans faille.

100. Après l'échange habituel de paroles de courtoisie, le Président a déclaré close la seizième réunion du Comité exécutif.

ANNEXE I

FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION
DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL

État du Fonds au 15 mars 1995

| | Dollars US |
|---|--------------------|
| RECETTES | |
| Contributions reçues | |
| — Versements en espèces | 276 077 851 |
| — Billets à ordre | 41 892 546 |
| Contributions bilatérales | 8 018 712 |
| Intérêts créditeurs | 6 155 054 |
| Recettes diverses | 2 093 506 |
| TOTAL | 334 237 669 |
| DÉCAISSEMENTS | |
| P N U D | 90 504 065 |
| P N U E | 13 322 942 |
| O N U D I | 47 633 055 |
| Banque mondiale | 159 261 549 |
| Décaissement en espèces | 109 550 445 |
| Décaissements en attente | 43 227 186 |
| Alloué au profit de projets pilotes en Inde | 4 000 000 |
| Intérêt créditeur utilisé | 2 483 918 |
| Assistance bilatérale | 8 018 712 |
| Secrétariat (1991—1995) | 11 113 840 |
| Appui du Programme (1991—1995) | 509 176 |
| Avance de fonds au Secrétariat de l'ozone | 450 000 |
| TOTAL | 330 813 339 |
| SOLDE DISPONIBLE | 3 424 330 |

**FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LE FONDS MULTILATÉRAL
AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL**

**ÉTAT SOMMAIRE DES CONTRIBUTIONS DE 1991 — 1995
AU 15 MARS 1995**

| DESCRIPTION | 1991 | 1992 | 1993 | 1994 | 1995 | TOTAL |
|---------------------------------------|------------|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| CONTRIBUTIONS PROMISES | 53 308 224 | 73 322 709 | 112 897 375 | 148 805 380 | 148 788 465 | 537 122 153 |
| VERSEMENTS EN ESPÈCES | 45 321 555 | 57 884 915 | 85 370 073 | 79 035 482 | 8 465 826 | 276 077 851 |
| ASSISTANCE BILATÉRALE | 480 000 | 1 726 772 | 2 282 736 | 4 866 122 | 0 | 9 355 630 |
| BILLETS À ORDRE | 0 | 3 283 914 | 7 994 173 | 30 612 181 | 2 278 | 41 892 546 |
| TOTAL DES VERSEMENTS | 45 801 555 | 62 895 601 | 95 646 982 | 114 513 785 | 8 468 104 | 327 326 027 |
| CONTRIBUTIONS PROMISES NON VERSÉES | 7 506 669 | 10 427 108 | 17 250 393 | 34 291 595 | 140 320 361 | 209 796 126 |

**FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LE FOND MULTILATÉRAL
AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
ÉTAT SOMMAIRE DES CONTRIBUTIONS DE 1991 AU 15 MARS 1995**

| PARTIE | CONTRIBUTIONS CONVENUES (\$US) | VERSEMENTS EN ESPÈCES (\$US) | ASSISTANCE BILATÉRALE (\$US) | BILLETS À ORDRE (\$US) | ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS (\$US) |
|-----------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------|------------------------------|--|
| AUSTRALIE | 9 592 234 | 6 847 733 | 102 571 | 0 | 2 641 930 |
| AUTRICHE | 4 705 733 | 3 077 462 | 0 | 0 | 1 628 271 |
| BÉLARUS | 2 800 167 | 0 | 0 | 0 | 2 800 167 |
| BELGIQUE | 6 833 600 | 3 135 548 | 0 | 0 | 3 698 052 |
| BULGARIE | 753 523 | 222 032 | 0 | 0 | 531 491 |
| CANADA | 19 544 723 | 7 861 444 | 1 267 903 | 0 | 10 415 376 |
| CHYPRE | 96 421 | 61 534 | 0 | 0 | 34 887 |
| RÉPUBLIQUE TCÈQUE | 2 755 904 | 1 704 877 | 0 | 0 | 1 051 027 |
| DANEMARK | 4 149 981 | 3 016 144 | 0 | 0 | 1 133 837 |
| FINLANDE | 3 499 179 | 2 504 891 | 0 | 0 | 994 288 |
| FRANCE | 38 131 908 | 5 921 449 | 254 774 | 21 491 777 | 10 463 908 |
| ALLEMAGNE | 56 838 293 | 28 261 763 | 1 355 296 | 11 644 060 | 15 577 174 |
| GRÈCE | 2 276 526 | 2 298 143 | 0 | 0 | (21 617) |
| HONGRIE | 1 177 097 | 0 | 0 | 0 | 1 177 097 |
| ISLANDE | 188 818 | 149 483 | 0 | 0 | 39 335 |
| IRLANDE | 1 132 912 | 818 926 | 0 | 0 | 313 986 |
| ISRAËL | 1 108 851 | 707 647 | 0 | 0 | 401 204 |
| ITALIE | 26 559 184 | 7 620 945 | 0 | 0 | 18 938 239 |
| JAPON | 76 783 706 | 55 066 370 | 0 | 0 | 21 717 336 |
| KOWEÏT | 1 158 731 | 0 | 0 | 0 | 1 158 731 |
| LIECHTENSTEIN | 62 940 | 45 496 | 0 | 0 | 17 444 |
| LUXEMBOURG | 377 638 | 272 976 | 0 | 0 | 104 662 |
| MALTE | 28 052 | 28 052 | 0 | 0 | 0 |
| MONACO | 42 371 | 42 371 | 0 | 0 | 0 |
| PAYS-BAS | 9 661 853 | 7 045 306 | 0 | 0 | 2 616 547 |
| NOUVELLE-ZÉLANDE | 1 510 546 | 1 091 899 | 0 | 0 | 418 647 |
| NORVÈGE | 3 461 671 | 2 502 256 | 0 | 0 | 959 415 |
| PANAMA | 16 915 | 16 915 | 0 | 0 | 0 |
| POLOGNE | 2 739 230 | 473 318 | 0 | 0 | 2 265 912 |
| PORTUGAL | 1 229 333 | 0 | 0 | 0 | 1 229 333 |
| FÉDÉRATION DE RUSSIE | 47 063 372 | 0 | 0 | 0 | 47 063 372 |
| SINGAPOUR | 740 545 | 425 921 | 71 976 | 0 | 242 648 |
| SLOVAQUIE | 453 534 | 0 | 0 | 0 | 453 534 |
| AFRIQUE DU SUD | 2 639 433 | 1 670 055 | 30 000 | 0 | 939 378 |
| ESPAGNE | 12 417 832 | 8 963 991 | 0 | 0 | 3 453 841 |
| SUÈDE | 7 133 568 | 4 810 075 | 0 | 0 | 2 323 493 |
| SUISSE | 7 008 715 | 5 072 471 | 0 | 0 | 1 936 244 |
| UKRAINE | 10 856 512 | 785 600 | 0 | 0 | 10 070 912 |
| ÉMIRATS ARABES UNIS | 1 292 273 | 279 843 | 0 | 0 | 1 012 430 |
| ROYAUME-UNI | 31 339 966 | 13 826 548 | 0 | 8 756 709 | 8 756 709 |
| ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE | 135 834 903 | 99 448 367 | 6 273 110 | 0 | 30 113 426 |
| OUBÉKISTAN | 1 123 460 | 0 | 0 | 0 | 1 123 460 |
| TOTAL | 537 122 153 | 276 077 851 | 9 355 630 | 41 892 546 | 209 796 126 |

**FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LE FOND MULTILATÉRAL
AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
ÉTATS DES CONTRIBUTIONS DE 1995
AU 15 MARS 1995**

| PARTIE | CONTRIBUTIONS CONVENUES (\$US) | VERSEMENTS EN ESPÈCES (\$US) | ASSISTANCE BILATÉRALE (\$US) | BILLETS À ORDRE (\$US) | ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS (\$US) |
|-----------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------|------------------------------|--|
| AUSTRALIE | 2 633 990 | 0 | 0 | 0 | 2 633 990 |
| AUTRICHE | 1 308 273 | 0 | 0 | 0 | 1 308 273 |
| BÉLARUS | 837 295 | 0 | 0 | 0 | 837 295 |
| BELGIQUE | 1 849 026 | 0 | 0 | 0 | 1 849 026 |
| BULGARIE | 226 767 | 0 | 0 | 0 | 226 767 |
| CANADA | 5 424 973 | 0 | 0 | 0 | 5 424 973 |
| CHYPRE | 34 887 | 0 | 0 | 0 | 34 887 |
| RÉPUBLIQUE TCHÈQUE | 732 633 | 0 | 0 | 0 | 732 633 |
| DANEMARK | 1 133 837 | 0 | 0 | 0 | 1 133 837 |
| FINLANDE | 994 288 | 0 | 0 | 0 | 994 288 |
| FRANCE | 10 466 186 | 0 | 0 | 2 278 | 10 463 908 |
| ALLEMAGNE | 15 577 174 | 0 | 0 | 0 | 15 577 174 |
| GRÈCE | 610 528 | 632 145 | 0 | 0 | (21 617) |
| HONGRIE | 313 986 | 0 | 0 | 0 | 313 986 |
| ISLANDE | 52 331 | 12 996 | 0 | 0 | 39 335 |
| IRLANDE | 313 986 | 0 | 0 | 0 | 313 986 |
| ISRAËL | 401 204 | 0 | 0 | 0 | 401 204 |
| ITALIE | 7 483 323 | 0 | 0 | 0 | 7 483 323 |
| JAPON | 21 717 336 | 0 | 0 | 0 | 21 717 336 |
| KOWEÏT | 436 091 | 0 | 0 | 0 | 436 091 |
| LIECHTENSTEIN | 17 444 | 0 | 0 | 0 | 17 444 |
| LUXEMBOURG | 104 662 | 0 | 0 | 0 | 104 662 |
| MALTE | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| MONACO | 17 444 | 17 444 | 0 | 0 | 0 |
| PAYS-BAS | 2 616 547 | 0 | 0 | 0 | 2 616 547 |
| NOUVELLE-ZÉLANDE | 418 647 | 0 | 0 | 0 | 418 647 |
| NORVÈGE | 959 400 | 0 | 0 | 0 | 959 400 |
| PANAMA | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| POLOGNE | 819 851 | 0 | 0 | 0 | 819 851 |
| PORTUGAL | 348 873 | 0 | 0 | 0 | 348 873 |
| FÉDÉRATION DE RUSSIE | 11 704 685 | 0 | 0 | 0 | 11 704 685 |
| SINGAPOUR | 209 324 | 0 | 0 | 0 | 209 324 |
| SLOVAQUIE | 226 767 | 0 | 0 | 0 | 226 767 |
| AFRIQUE DU SUD | 715 189 | 0 | 0 | 0 | 715 189 |
| ESPAGNE | 3 453 841 | 0 | 0 | 0 | 3 453 841 |
| SUEDE | 1 936 244 | 0 | 0 | 0 | 1 936 244 |
| SUISSE | 1 936 244 | 0 | 0 | 0 | 1 936 244 |
| UKRAINE | 3 261 961 | 0 | 0 | 0 | 3 261 961 |
| ÉMIRATS ARABES UNIS | 366 317 | 0 | 0 | 0 | 366 317 |
| ROYAUME-UNI | 8 756 709 | 0 | 0 | 0 | 8 756 709 |
| ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE | 37 916 667 | 7 803 241 | 0 | 0 | 30 113 426 |
| OUZBÉKISTAN | 453 535 | 0 | 0 | 0 | 453 535 |
| TOTAL | 148 788 465 | 8 465 826 | 0 | 2 278 | 140 320 361 |

**FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LE FOND MULTILATÉRAL
AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
ÉTAT DES CONTRIBUTIONS DE 1994
AU 15 MARS 1995**

| PARTIE | CONTRIBUTIONS CONVENUES (\$US) | VERSEMENTS EN ESPÈCES (\$US) | ASSISTANCE BILATÉRALE (\$US) | BILLET À ORDRE (\$US) | ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS (\$US) |
|-----------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------|--|
| AUSTRALIE | 2 633 990 | 2 567 190 | 58 860 | 0 | 7 940 |
| AUTRICHE | 1 308 273 | 988 275 | 0 | 0 | 319 998 |
| BÉLARUS | 837 295 | 0 | 0 | 0 | 837 295 |
| BELGIQUE | 1 849 026 | 0 | 0 | 0 | 1 849 026 |
| BULGARIE | 226 767 | 0 | 0 | 0 | 226 767 |
| CANADA | 5 424 973 | 0 | 434 570 | 0 | 4 990 403 |
| CHYPRE | 34 887 | 34 887 | 0 | 0 | 0 |
| RÉPUBLIQUE TCÈQUE | 732 633 | 732 633 | 0 | 0 | 0 |
| DANEMARK | 1 133 837 | 1 133 837 | 0 | 0 | 0 |
| FINLANDE | 994 288 | 994 288 | 0 | 0 | 0 |
| FRANCE | 10 466 186 | 0 | 254 774 | 10 211 412 | 0 |
| ALLEMAGNE | 15 577 174 | 2 596 196 | 1 336 918 | 11 644 060 | 0 |
| GRÈCE | 610 528 | 610 528 | 0 | 0 | 0 |
| HONGRIE | 313 986 | 0 | 0 | 0 | 313 986 |
| ISLANDE | 52 331 | 52 331 | 0 | 0 | 0 |
| IRLANDE | 313 986 | 313 986 | 0 | 0 | 0 |
| ISRAËL | 401 204 | 401 204 | 0 | 0 | 0 |
| ITALIE | 7 483 323 | 0 | 0 | 0 | 7 483 323 |
| JAPON | 21 717 336 | 21 717 336 | 0 | 0 | 0 |
| KOWEÏT | 436 091 | 0 | 0 | 0 | 436 091 |
| LIECHTENSTEIN | 17 444 | 17 444 | 0 | 0 | 0 |
| LUXEMBOURG | 104 662 | 104 662 | 0 | 0 | 0 |
| MALTE | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| MONACO | 17 444 | 17 444 | 0 | 0 | 0 |
| PAYS-BAS | 2 616 547 | 2 616 547 | 0 | 0 | 0 |
| NOUVELLE-ZÉLANDE | 418 647 | 418 647 | 0 | 0 | 0 |
| NORVÈGE | 959 400 | 959 385 | 0 | 0 | 15 |
| PANAMA | 16 915 | 16 915 | 0 | 0 | 0 |
| POLOGNE | 819 851 | 0 | 0 | 0 | 819 851 |
| PORTUGAL | 348 873 | 0 | 0 | 0 | 348 873 |
| FÉDÉRATION DE RUSSIE | 11 704 685 | 0 | 0 | 0 | 11 704 685 |
| SINGAPOUR | 209 324 | 136 000 | 40 000 | 0 | 33 324 |
| SLOVAQUIE | 226 767 | 0 | 0 | 0 | 226 767 |
| AFRIQUE DU SUD | 715 189 | 461 000 | 30 000 | 0 | 224 189 |
| ESPAGNE | 3 453 841 | 3 453 841 | 0 | 0 | 0 |
| SUÈDE | 1 936 244 | 1 548 995 | 0 | 0 | 387 249 |
| SUISSE | 1 936 244 | 1 936 244 | 0 | 0 | 0 |
| UKRAINE | 3 261 961 | 0 | 0 | 0 | 3 261 961 |
| ÉMIRATS ARABES UNIS | 366 317 | 0 | 0 | 0 | 366 317 |
| ROYAUME-UNI | 8 756 709 | 0 | 0 | 8 756 709 | 0 |
| ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE | 37 916 667 | 35 205 667 | 2 711 000 | 0 | 0 |
| OUBÉKISTAN | 453 535 | 0 | 0 | 0 | 453 535 |
| TOTAL | 148 805 380 | 79 035 482 | 4 866 122 | 30 612 181 | 34 291 595 |

**FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LE FOND MULTILATÉRAL
AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
ÉTAT DES CONTRIBUTIONS DE 1993
AU 15 MARS 1995**

| PARTIE | CONTRIBUTIONS CONVENUES (\$US) | VERSEMENTS EN ESPÈCES (\$US) | ASSISTANCE BILATÉRALE (\$US) | BILLETS À ORDRE (\$US) | ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS (\$US) |
|-----------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------|------------------------------|--|
| AUSTRALIE | 2 011 867 | 2 007 550 | 4 317 | 0 | 0 |
| AUTRICHE | 999 272 | 999 272 | 0 | 0 | 0 |
| BÉLARUS | 639 534 | 0 | 0 | 0 | 639 534 |
| BELGIQUE | 1 412 304 | 1 412 304 | 0 | 0 | 0 |
| BULGARIE | 173 207 | 95 250 | 0 | 0 | 77 957 |
| CANADA | 4 143 646 | 3 310 313 | 833 333 | 0 | 0 |
| CHYPRE | 26 647 | 26 647 | 0 | 0 | 0 |
| RÉPUBLIQUE TCHÈQUE | 732 799 | 732 799 | 0 | 0 | 0 |
| DANEMARK | 866 035 | 866 035 | 0 | 0 | 0 |
| FINLANDE | 759 446 | 759 446 | 0 | 0 | 0 |
| FRANCE | 7 994 173 | 0 | 0 | 7 994 173 | 0 |
| ALLEMAGNE | 11 897 994 | 11 897 994 | 0 | 0 | 0 |
| GRÈCE | 466 327 | 466 327 | 0 | 0 | 0 |
| HONGRIE | 239 825 | 0 | 0 | 0 | 239 825 |
| ISLANDE | 39 971 | 39 971 | 0 | 0 | 0 |
| IRLANDE | 239 825 | 239 825 | 0 | 0 | 0 |
| ISRAËL | 306 443 | 306 443 | 0 | 0 | 0 |
| ITALIE | 5 715 834 | 1 744 241 | 0 | 0 | 3 971 593 |
| JAPON | 16 587 909 | 16 587 909 | 0 | 0 | 0 |
| KOWEÏT | 286 549 | 0 | 0 | 0 | 286 549 |
| LIECHTENSTEIN | 13 324 | 13 324 | 0 | 0 | 0 |
| LUXEMBOURG | 79 942 | 79 942 | 0 | 0 | 0 |
| MALTE | 13 324 | 13 324 | 0 | 0 | 0 |
| MONACO | 7 483 | 7 483 | 0 | 0 | 0 |
| PAYS-BAS | 1 998 543 | 1 998 543 | 0 | 0 | 0 |
| NOUVELLE-ZÉLANDE | 319 767 | 319 767 | 0 | 0 | 0 |
| NORVÈGE | 732 799 | 732 799 | 0 | 0 | 0 |
| PANAMA | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| POLOGNE | 626 210 | 0 | 0 | 0 | 626 210 |
| PORTUGAL | 266 472 | 0 | 0 | 0 | 266 472 |
| FÉDÉRATION DE RUSSIE | 8 940 150 | 0 | 0 | 0 | 8 940 150 |
| SINGAPOUR | 159 883 | 127 907 | 31 976 | 0 | 0 |
| SLOVAQUIE | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| AFRIQUE DU SUD | 546 268 | 546 268 | 0 | 0 | 0 |
| ESPAGNE | 2 638 077 | 2 638 077 | 0 | 0 | 0 |
| SUÈDE | 1 478 922 | 1 478 922 | 0 | 0 | 0 |
| SUISSE | 1 545 540 | 1 545 540 | 0 | 0 | 0 |
| UKRAINE | 2 491 517 | 785 600 | 0 | 0 | 1 705 917 |
| ÉMIRATS ARABES UNIS | 279 796 | 0 | 0 | 0 | 279 796 |
| ROYAUME-UNI | 6 668 458 | 6 668 458 | 0 | 0 | 0 |
| ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE | 28 334 903 | 26 921 793 | 1 413 110 | 0 | 0 |
| OUZBÉKISTAN | 216 390 | 0 | 0 | 0 | 216 390 |
| TOTAL | 112 897 375 | 85 370 073 | 2 282 736 | 7 994 173 | 17 250 393 |

**FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LE FOND MULTILATÉRAL
AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
ÉTAT DES CONTRIBUTIONS DE 1992
AU 15 MARS 1995**

| PARTIE | CONTRIBUTIONS CONVENUES (\$US) | VERSEMENTS EN ESPÈCES (\$US) | ASSISTANCE BILATÉRALE (\$US) | BILLETS À ORDRE (\$US) | ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS (\$US) |
|-----------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------|------------------------------|--|
| AUSTRALIE | 1 326 980 | 1 287 586 | 39 394 | 0 | 0 |
| AUTRICHE | 625 456 | 625 456 | 0 | 0 | 0 |
| BÉLARUS | 278 919 | 0 | 0 | 0 | 278 919 |
| BELGIQUE | 988 896 | 988 896 | 0 | 0 | 0 |
| BULGARIE | 126 782 | 126 782 | 0 | 0 | 0 |
| CANADA | 2 611 699 | 2 611 699 | 0 | 0 | 0 |
| CHYPRE | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| RÉPUBLIQUE TCHÈQUE | 557 839 | 239 445 | 0 | 0 | 318 394 |
| DANEMARK | 583 195 | 583 195 | 0 | 0 | 0 |
| FINLANDE | 431 057 | 431 057 | 0 | 0 | 0 |
| FRANCE | 5 282 564 | 1 998 650 | 0 | 3 283 914 | 0 |
| ALLEMAGNE | 7 911 167 | 7 892 789 | 18 378 | 0 | 0 |
| GRÈCE | 338 084 | 338 084 | 0 | 0 | 0 |
| HONGRIE | 177 494 | 0 | 0 | 0 | 177 494 |
| ISLANDE | 25 356 | 25 356 | 0 | 0 | 0 |
| IRLANDE | 152 138 | 152 138 | 0 | 0 | 0 |
| ISRAËL | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| ITALIE | 3 372 389 | 3 372 389 | 0 | 0 | 0 |
| JAPON | 9 618 492 | 9 618 492 | 0 | 0 | 0 |
| KOWEÏT | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| LIECHTENSTEIN | 8 452 | 8 452 | 0 | 0 | 0 |
| LUXEMBOURG | 50 713 | 50 713 | 0 | 0 | 0 |
| MALTE | 8 452 | 8 452 | 0 | 0 | 0 |
| MONACO | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| PAYS-BAS | 1 394 597 | 1 394 597 | 0 | 0 | 0 |
| NOUVELLE-ZÉLANDE | 202 850 | 202 850 | 0 | 0 | 0 |
| NORVÈGE | 464 866 | 464 866 | 0 | 0 | 0 |
| PANAMA | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| POLOGNE | 473 318 | 473 318 | 0 | 0 | 0 |
| PORTUGAL | 152 138 | 0 | 0 | 0 | 152 138 |
| FÉDÉRATION DE RUSSIE | 8 443 650 | 0 | 0 | 0 | 8 443 650 |
| SINGAPOUR | 92 973 | 92 973 | 0 | 0 | 0 |
| SLOVAQUIE | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| AFRIQUE DU SUD | 380 345 | 380 345 | 0 | 0 | 0 |
| ESPAGNE | 1 648 160 | 1 648 160 | 0 | 0 | 0 |
| SUÈDE | 1 022 704 | 1 022 704 | 0 | 0 | 0 |
| SUISSE | 912 827 | 912 827 | 0 | 0 | 0 |
| UKRAINE | 1 056 513 | 0 | 0 | 0 | 1 056 513 |
| ÉMIRATS ARABES UNIS | 160 590 | 160 590 | 0 | 0 | 0 |
| ROYAUME-UNI | 4 107 721 | 4 107 721 | 0 | 0 | 0 |
| ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE | 18 333 333 | 16 664 333 | 1 669 000 | 0 | 0 |
| OUZBÉKISTAN | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 73 322 709 | 57 884 915 | 1 726 772 | 3 283 914 | 10 427 108 |

**FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LE FOND MULTILATÉRAL
AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
ÉTAT DES CONTRIBUTIONS DE 1991
AU 15 MARS 1995**

| PARTIES | CONTRIBUTIONS CONVENUES (\$US) | VERSEMENTS EN ESPÈCES (\$US) | ASSISTANCE BILATÉRALE (\$US) | BILLETS À ORDRE (\$US) | ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS (\$US) |
|-----------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------|------------------------------|--|
| AUSTRALIE | 985 407 | 985 407 | 0 | 0 | 0 |
| AUTRICHE | 464 459 | 464 459 | 0 | 0 | 0 |
| BÉLARUS | 207 124 | 0 | 0 | 0 | 207 124 |
| BELGIQUE | 734 348 | 734 348 | 0 | 0 | 0 |
| BULGARIE | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| CANADA | 1 939 432 | 1 939 432 | 0 | 0 | 0 |
| CHYPRE | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| RÉPUBLIQUE TCHÈQUE | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| DANEMARK | 433 077 | 433 077 | 0 | 0 | 0 |
| FINLANDE | 320 100 | 320 100 | 0 | 0 | 0 |
| FRANCE | 3 922 799 | 3 922 799 | 0 | 0 | 0 |
| ALLEMAGNE | 5 874 784 | 5 874 784 | 0 | 0 | 0 |
| GRÈCE | 251 059 | 251 059 | 0 | 0 | 0 |
| HONGRIE | 131 806 | 0 | 0 | 0 | 131 806 |
| ISLANDE | 18 829 | 18 829 | 0 | 0 | 0 |
| IRLANDE | 112 977 | 112 977 | 0 | 0 | 0 |
| ISRAËL | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| ITALIE | 2 504 315 | 2 504 315 | 0 | 0 | 0 |
| JAPON | 7 142 633 | 7 142 633 | 0 | 0 | 0 |
| KOWEÏT | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| LIECHTENSTEIN | 6 276 | 6 276 | 0 | 0 | 0 |
| LUXEMBOURG | 37 659 | 37 659 | 0 | 0 | 0 |
| MALTE | 6 276 | 6 276 | 0 | 0 | 0 |
| MONACO | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| PAYS-BAS | 1 035 619 | 1 035 619 | 0 | 0 | 0 |
| NOUVELLE-ZÉLANDE | 150 635 | 150 635 | 0 | 0 | 0 |
| NORVÈGE | 345 206 | 345 206 | 0 | 0 | 0 |
| PANAMA | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| POLOGNE | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| PORTUGAL | 112 977 | 0 | 0 | 0 | 112 977 |
| FÉDÉRATION DE RUSSIE | 6 270 202 | 0 | 0 | 0 | 6 270 202 |
| SINGAPOUR | 69 041 | 69 041 | 0 | 0 | 0 |
| SLOVAQUIE | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| AFRIQUE DU SUD | 282 442 | 282 442 | 0 | 0 | 0 |
| ESPAGNE | 1 223 913 | 1 223 913 | 0 | 0 | 0 |
| SUÈDE | 759 454 | 759 454 | 0 | 0 | 0 |
| SUISSE | 677 860 | 677 860 | 0 | 0 | 0 |
| UKRAINE | 784 560 | 0 | 0 | 0 | 784 560 |
| ÉMIRATS ARABES UNIS | 119 253 | 119 253 | 0 | 0 | 0 |
| ROYAUME-UNI | 3 050 369 | 3 050 369 | 0 | 0 | 0 |
| ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE | 13 333 333 | 12 853 333 | 480 000 | 0 | 0 |
| OUZBÉKISTAN | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 53 308 224 | 45 321 555 | 480 000 | 0 | 7 506 669 |

ANNEXE II

Mesures prises en matière de préparation et d'évaluation de projets

Clarté des décisions du Comité - les agences d'exécution rédigeront, aux fins d'examen par le Comité exécutif, une note contenant des exemples de décisions où des explications sur leurs sens et leurs incidences auraient été utiles, et la présentation qui aurait pu être utilisée dans ce cas. La note tiendrait compte de l'intention de mieux informer les parties touchées par de telles décisions, à savoir les membres du Comité exécutif, les agences d'exécution, les Parties au Protocole de Montréal et les entreprises des Parties visées à l'article 5;

Établissement d'une série de fourchettes de coûts convenues - les agences d'exécution et le Secrétariat collaboreront à la préparation d'un document destiné à être entériné par le Comité exécutif. Les travaux de documentation sur les coûts réels, entamés par la Banque mondiale sur la base des projets approuvés, seront élargis pour inclure les données du Secrétariat et des autres agences. Le projet de document qui en résultera sera examiné conjointement avant être soumis au Comité exécutif.

Compte rendu sur les projets achevés - la réunion a reconnu que dans le passé, le processus d'examen avait été gêné par l'absence d'informations factuelles. Aujourd'hui par contre, il y a des projets effectifs qui sont achevés et qui offrent des données historiques réelles. Il a été recommandé que le Comité exécutif invite officiellement les agences d'exécution à fournir ces données réelles, de façon que les autres agences et le Secrétariat puissent s'en servir pour l'examen d'autres projets à l'avenir.

Étalement des calendriers de travail dans l'année - il a été noté que les projets pourraient être envoyés au Secrétariat dès qu'ils sont prêts, ce qui permettrait d'entamer le processus plus tôt. Il n'a pas été jugé possible de porter à huit ou neuf semaines les délais actuels de six semaines, étant donné que pour l'instant, le Comité exécutif se réunit en moyenne toutes les seize semaines. De l'avis de la réunion, il conviendrait de mettre à profit les approbations intersessions. Il a été reconnu cependant qu'une telle procédure ne s'appliquait qu'aux projets ne faisant l'objet d'aucune controverse et que ses modalités n'avaient pas encore été décidées (le Secrétariat demandera la contribution des agences d'exécution pour rédiger un projet de proposition). Il a aussi été reconnu que toute approbation intersessions devrait se faire dans le cadre de l'établissement des priorités, qui relevait de la responsabilité du Comité exécutif et qui serait examiné à la seizième réunion. La réunion a souligné qu'il serait souhaitable que le Comité exécutif résolve la question de l'allocation des ressources (par pays, par secteur, par agence d'exécution);

Présentation des comptes rendus de projets achevés - les agences d'exécution mettront au point un projet de présentation à soumettre au Comité exécutif;

Consultation et coordination entre le Secrétariat et les agences d'exécution - il était convenu qu'il serait utile de tenir des consultations durant les semaines plus calmes qui suivent immédiatement la tenue d'une réunion. Il conviendrait en particulier d'examiner les résultats du processus d'approbation des projets et d'en prendre note en vue d'application aux projets futurs;

Projets en sommeil - les agences d'exécution examineront leurs portefeuilles et rendront compte au Comité exécutif de tous projets en sommeil depuis une longue période.

ANNEXE III

Modification de procédure pour faciliter les communications en matière de politique générale

- Il est recommandé d'inclure à la fin du sommaire du sous-comité une brève section décrivant les questions de politique générale qui se sont posées, ainsi que les incidences opérationnelles si de plus amples détails sont nécessaires. Normalement, les questions de politique générale et les décisions devraient être claires. Néanmoins, dans la plupart des cas, le processus de communication pourrait être facilité davantage par une explication ou une déclaration décrivant les incidences opérationnelles.
- Lorsqu'une question de politique générale a été examinée et approuvée par le Comité exécutif, les incidences opérationnelles éventuelles décrites dans le rapport du sous-comité devraient également figurer dans le rapport final. Après la réunion, il conviendrait que, de façon permanente, selon les besoins ou lorsqu'une question de politique générale se pose et qu'une agence d'exécution nécessite des précisions, l'agence intéressée travaille de concert avec le Secrétariat pour résoudre la question.
- Après chaque réunion, les politiques générales, les procédures, les lignes directrices et les critères du Fonds multilatéral seront actualisés et communiqués aux agences d'exécution, qui les transmettront aux bureaux extérieurs et aux directeurs de projets sur le terrain. En cas de mise à jour de lignes directrices, un additif sera inséré à la première page du texte visé pour souligner simplement les modifications nouvellement adoptées. Si le système de diffusion de documents en place est conservé, il faudrait envisager de publier le document complet après chaque réunion des Parties, les mises à jour ne paraissant qu'après chaque réunion du Comité exécutif. Ceci permettrait d'économiser le papier et les frais d'envoi. Mais il y a une procédure de diffusion moins coûteuse et plus rapide qui consisterait à remettre le texte complet des lignes directrices sur disquettes aux agences d'exécution. Celles-ci pourraient les retransmettre par courrier électronique à leurs bureaux extérieurs dans les formats appropriés. Le PNUD a proposé les services de ses bureaux extérieurs, qui se chargeraient de publier les lignes directrices et de les copier à l'intention des agences gouvernementales locales respectives. Ces renseignements pourraient aussi être publiés dans le bulletin ActionOzone du Centre de coordination des informations. Les réseaux régionaux du PNUE peuvent constituer également des cadres de discussion et d'éclaircissements.
- Les agences d'exécution et le Secrétariat devraient collaborer à l'élaboration d'un processus par lequel les ententes clés conclues verbalement pourraient être mises sur papier et diffusées de façon plus générale.

ANNEXE IV

MÉTHODE DE CALCUL DES SURCÔÛTS D'EXPLOITATION DES PROJETS COMPORTANT DU CHLORURE DE MÉTHYLÈNE

Facteurs à considérer dans le calcul des surcoûts d'exploitation

(a) Prix relatifs du chlorure de méthylène et du CFC-11

Les prix devraient être déterminés localement sur la base du ratio 0,9/1,0 CM/CFC-11. Toute fixation de prix devrait aussi s'inspirer de la décision du Comité exécutif quant à la fixation des prix des marchandises, à savoir que les prix déterminés au niveau national doivent prévaloir, sauf lorsqu'ils sont supérieurs à 20% des prix fixés au niveau régional (UNEP/OzL.Pro/ExCom/12/37, paragraphe 62). Pour l'année 1995, les prix du chlorure de méthylène qualité uréthane et qualité non uréthane ne devront pas excéder respectivement \$US 1,00 et \$US 0,80. Le prix du chlorure de méthylène qualité uréthane devrait être appliqué lorsqu'il est disponible.

(b) Catalyseurs

Amine: Une augmentation de 10% en catalyseur aminé correspond à 10 parties par centaines de parties de polyol¹ chlorure de méthylène. Le besoin en catalyseurs supplémentaires ou différents devrait être justifié. (Le prix actuel des catalyseurs est de \$US 7,50/kg).

Étain: Une augmentation de 25% de l'octoate d'étain équivalant à 10ppcp chlorure de méthylène devrait être autorisée. (Le prix actuel est de \$US 6-8/kg.)

(c) Polyol

S'il faut un polyol mieux ou différemment stabilisé et s'il est disponible localement, une augmentation de prix devrait être autorisée jusqu'à concurrence de \$US 0,10/kg.

(d) Diisocyanate de toluène (DIT)

Si des technologies employant le refroidissement forcé ou l'adoucissement sont appliquées, le calcul des surcoûts d'exploitation devrait tenir compte de l'utilisation accrue de diisocyanate de toluène aussi bien que de la diminution de chlorure de méthylène. Il conviendrait d'envisager de remplacer 10 parties de CM par 10 parties de DIT et 1 partie d'eau.

¹ Parties par centaines de parties de polyol: formulation courante pour exprimer les compositions de la mousse. Si les ppcp sont exprimées en kg, une composition standard s'élèverait à environ 150 kg après la prise en compte des pertes de gas. On a fait appel à un procédé de conversion similaire pour le calcul de l'effet du coût d'exploitation marginal sur l'emploi d'un adoucissant.

(e) Adoucisseurs

Le coût des adoucisseurs ne pourra être pris en considération que s'il y a des compositions chimiques détaillées. Les calculs tiendraient compte également des ajustements dans l'utilisation du CM.

(f) Pertes de production

On autorisera des pertes additionnelles initiales de 3%, qui baisseront de 1% par an.

(g) Surcoûts d'énergies

Les surcoûts d'énergies ne seront admissibles que si l'emploi d'une technologie de substitution se traduisait par une augmentation de la consommation d'énergie. Cependant, si cette augmentation entraînait un accroissement (délibéré ou fortuit) de la capacité de production de mousse, elle ne devrait pas entrer en ligne de compte dans le calcul des surcoûts d'exploitation. Le calcul des surcoûts d'énergie devrait être fondé sur le nombre de kW multiplié par la durée de consommation annuelle et le prix unitaire local.

(h) Surcoûts d'entretien

Les coûts d'entretien devraient être fondés sur le matériel supplémentaire installé admissible. Les surcoûts d'entretien devraient être calculés sur la base de 5% des surcoûts d'investissement admissibles.

Facteurs à exclure dans le calcul des surcoûts d'exploitation

(a) Coût de l'eau

Le coût de l'eau est en général minime. Normalement, l'eau désionisée est utilisée dans les compositions chimiques de la mousse. Cet emploi est particulièrement critique en présence du chlorure de méthylène, puisque la teneur en fer peut provoquer d'importants effets de carbonisation. Par conséquent, un adoucisseur d'eau, ou un désioniseur, sera normalement inclus dans les coûts d'investissement, là où il fait défaut.

(b) Type d'équipement

Aucun effet additionnel sur les coûts d'exploitation.

(c) États du matériel

Ceci relève de la responsabilité de l'entreprise concernée.

(d) Compétence (Expertise)

La compétence ou l'expertise ne devraient pas intervenir dans le calcul des surcoûts d'exploitation puisque les différences dans le niveau de compétence ou d'expertise à l'échelle de l'usine sont habituellement prises en compte lors de l'établissement des coûts du transfert de technologie et/ou de formation.

(e) Formation permanente

Cette rubrique ne porte que sur le temps du personnel et ne peut donc être considérée comme surcoût.

(f) Sécurité

Le chlorure de méthylène ne crée pas de problèmes de sécurité outre ceux qui ont été évoqués sur le plan des investissements et de l'emploi des produits chimiques. Il ne faudrait donc pas tenir compte de questions de santé et de sécurité autres que celles qui sont déjà abordées telles que le surcoût d'exploitation lié à la santé au travail ou les programmes de surveillances de sécurité, etc.

EXEMPLE DE CALCUL DU SURCOÛT D'EXPLOITATION

HYPOTHESES

| Élément | Prix (\$US/t) | Consommation(t/an) | | Source d'information |
|----------------------------|------------------|--------------------|--------|-------------------------|
| | | Avant | Après | |
| CFC-11 | 2 000 | 18 | - | Navin Fluore |
| CM (Chlorure de méthylène) | 800 | - | 16,2 | Mousse uréthane |
| Amines | 7 500 | 3 | 3,1 | Norme |
| Étain | 8 000 | 4 | 4,25 | Norme |
| Énergie (Kw/h) | 0,10 | | 45 000 | Cie d'électricité |
| Production | 2 000 | 900 | 900 | Bénéficiaire |

| | |
|------------------------------|--|
| Investissement en matériel : | \$US 150 000 |
| Ratio CFC/CM : | 1,00/0,90 |
| Perte de production : | 3/2/1/0%/an sur 25% de la production (Seulement 25% de la production est à base de chlorure de méthylène) |
| Entretien : | 5% des investissements en matériel |

CALCUL

| Éléments | 1995 \$US millier | 1996 \$US millier | 1997 \$US millier | 1998 \$US millier | Total |
|--------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|--------------|
| COÛTS DE BASE | | | | | |
| CFC-11 | 36 | 36 | 36 | 36 | |
| Amines | 22,5 | 22,5 | 22,5 | 22,5 | |
| Étain | 32 | 32 | 32 | 32 | |
| Total | 90,5 | 90,5 | 90,5 | 90,5 | |
| COÛTS APRÈS LE PROJET | | | | | |
| CM | 13 | 13 | 13 | 13 | |
| Amines | 23,3 | 23,3 | 23,3 | 23,3 | |
| Étain | 34 | 34 | 34 | 34 | |
| Perte de production additionnelle | 13,5 | 9 | 4,5 | 0 | |
| Surcoûts d'énergie | 4,5 | 4,5 | 4,5 | 4,5 | |
| Surcoûts d'entretien | 7,5 | 7,5 | 7,5 | 7,5 | |
| Total | 95,8 | 91,3 | 86,8 | 82,3 | |
| Surcoûts d'exploitation | 5,3 | 0,8 | (3,7) | (7,2) | |
| Coefficient d'actualisation | 0,91 | 0,83 | 0,75 | 0,68 | |
| Valeur nette actuelle | 4,8 | 0,7 | (2,8) | (4,9) | (2,2) |

Les coûts sont calculés comme suit:

1. Coûts de base

Les coûts de base des produits chimiques sont calculés en multipliant le prix du produit par la quantité utilisée annuellement. Les augmentations de ventes ne sont pas autorisées.

2. Coûts après le projet

- (a) CM 90% de la quantité de CFC-11 multiplié par le prix du chlorure de méthylène. Augmentations de ventes non incluses.
- (b) Amine: Augmentation de 10% sur la mousse à base de chlorure de méthylène uniquement.
- (c) Étain: Augmentation de 25% sur la mousse à base de chlorure de méthylène uniquement.
- (d) Perte: Calculée pour la mousse à base de chlorure de méthylène uniquement.

3. Surcoûts d'exploitation

- (a) Surcoût d'exploitation: Différence entre coût de base et coût après-projet.
- (b) Coefficient d'actualisation: Fondé sur un taux d'intérêt de 10%.
- (c) Valeur nette actuelle: Surcoût d'exploitation X coefficient d'actualisation